

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 07/pfd/155057  
N/réf. : avl/ah/FRT-2.38/s352  
Annexe : compléments d'info

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet :** FOREST. Rue Marconi, 167. Réaménagement du site du château d'eau et réaffectation de celui-ci en logements et bureaux. Avis conforme sur la demande de permis unique. Dossier traité par Mme V. Henri à la D.U. et par M. A. Thomas à la D.M.S.

En réponse à votre lettre du 30/05/04, réceptionné le 16/06/04 et à votre demande du 23/08/04, réceptionné le 26/08/04, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis concernant l'objet susmentionné émis en sa séance du 25/08/04.

Avis conforme sur la restauration du château d'eau

Suite à l'avis émis par la CRMS le 30-06-2004, un complément d'information a été introduit le 13-08-2004, dont la DMS trouvera copie en annexe.

Ce complément d'information apporte une réponse favorable aux remarques de la Commission relatives aux points suivants :

- le déplacement de la paroi vitrée des bureaux,
- le traitement des bétons,
- les balustrades en béton,
- les maçonneries,
- les dallages (carrelages de la terrasse intermédiaire, carreaux au pied de la porte principale),
- les pierres de taille et pierres bleues,
- le ravalement de la façade,
- l'installation de chauffage.

Par conséquent, la Commission rend un **avis conforme favorable sous réserve** sur la demande ainsi précisée. Elle assortit cet avis d'importantes conditions, principalement motivées par le fait que, bien que l'intervention d'un bureau d'étude en stabilité ait été demandée depuis le début de cette étude, cet accompagnement n'a pu être effectué. Les précisions, qui étaient souhaitables pour intervenir sur un ouvrage d'art de cette importance, n'ont donc pu être apportées.

Les réserves émises par la Commission sont les suivantes :

- Les sondages effectués sur les fondations ayant été réalisés seulement à l'extérieur du bâtiment, la preuve de la présence d'un radier n'est pas apportée. En l'absence d'une étude de stabilité précise, la Commission demande de reculer la paroi extérieure du parking de 2 m par rapport à la limite extérieure des fondations du château d'eau à l'endroit où celles-ci sont contiguës en plan. La paroi du parking sera réalisée à l'aide de fouilles blindées (décrites dans le cahier des charges) et non par la technique du mur emboué (comme indiqué dans le complément d'information).
- Le plus grand soin sera apporté à la réalisation des travaux de sciage de la cuve en béton. La surépaisseur attenante aux nervures et résultant de l'encombrement de la machine sera enlevée précautionneusement et, si nécessaire, manuellement.
- La teinte des nouvelles parois de la cuve du château d'eau et de la grille en acier galvanisé sera choisie de manière à préserver l'aspect uniforme de la cuve. Cette teinte sera claire et se rapprochera de la teinte du béton ou de l'aluminium naturels de manière à conserver la lecture globale et structurelle de l'édifice dont les jambes sont en béton. Le ton « acier corten » préconisé dans le projet, n'est donc pas admis. La nouvelle proposition sera soumise à l'avis de la DMS.
- l'aménagement de la cour est schématique. Les coupes indiquent que la dalle du parking serait prolongée jusqu'au soubassement du château d'eau, sans raison apparente. La Commission déconseille cette intervention qui n'est pas documentée.

Remarques émises sur l'aménagement de la cour entourant le château d'eau

Par ailleurs, les plans et les coupes sont contradictoires en ce qui concerne la relation de la cour et le rez-de-chaussée arrière du nouveau bâtiment à front de rue. Elle demande de poursuivre l'étude de la cour et de privilégier un aménagement continu (sans dénivellation) en pavés naturels, qui assure une mise en contexte forte du monument classé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.  
H2O Brussels s.a. Avenue des Saisons, 118 a 1050 Bruxelles, maître de l'ouvrage  
Cm Architectes Associés Rue Henri Van Zuylen, 59 1180 Bruxelles